



## 1. Objet et domaine d'application

Les résultats d'examens biologiques pathologiques nécessitent d'être signalés sans délai par le laboratoire aux prescripteurs et/ou au personnel de soins des établissements de santé afin que ces derniers puissent réagir rapidement.

Pour la clinique HPNP, se référer au document "critères d'alerte Clinique hpnp"

## 2. Responsabilités

La transmission d'un résultat pathologique est sous la responsabilité du biologiste médical présent sur le site péri-analytique.

En dehors des heures d'ouverture, cette responsabilité incombe au biologiste présent sur le plateau technique.

## Procédure en cas de situation pathologique dévoilée par les résultats

- Après réalisation de l'examen et validation analytique, le technicien doit vérifier si les résultats correspondent à une situation pathologique.
- Pour cela, il se réfère au tableau de valeurs critiques ci-dessous.
- **En cas de situation pathologique** (valeurs atteignant pour la première fois le seuil critique, valeurs non habituelles par rapport aux antécédents, ...) :
  - Le biologiste du site concerné est informé au plus vite selon les critères établis dans le tableau ci-joint. Il apprécie le degré d'urgence en fonction des informations connues, des antécédents, des renseignements cliniques. Le technicien trace cet appel dans le MCA au niveau de l'analyse concernée et indique le nom de la personne à laquelle il l'a communiqué.
- Les résultats urgents sont immédiatement communiqués par le biologiste, par téléphone et/ou fax, conformément à la procédure intitulée «Rendu des résultats». Cette action est tracée sur le SIL clarilab pour les appels téléphoniques (identité du biologiste, de l'interlocuteur, analyses communiquées) et le MTS pour le fax.








## Valeurs critiques

Le tableau ci-dessous présente les valeurs critiques à respecter en fonction des paramètres analysés au sein de la SELARL.

Ces résultats pathologiques devront être obligatoirement communiqués (sauf antécédent connu).

Liste non exhaustive.



<b>Examen</b>	<b>Valeurs critiques (biologiste--&gt; medecin/patient) (traçabilité Clarilab)</b>	<b>Alerte technicien--&gt; biologiste (traçabilité MCA)</b>
Calcémie	Nouveau né <70 et >110 mg/L Adulte < 84 et > 112 mg/L	Oui
Créatinine	> 30 mg/L sauf patient dialysé	NON 
CRP	> 100 mg/L	
Lipase	> 200 U/L	NON
Lithium	> 2 mEq/L	
Potassium	<3 et >5,6 mEq/L si insuffisant rénal > 6 mEq/L	NON 
*Sodium	≤ 125 et ≥ 150 mEq/L	
SGOT/SGPT	> 200 UI/L	NON
D-Dimères	> 500 ng/L	> 500 ng/L
Troponine	> 12 ng/L femme > 19 ng/L homme	OUI
Leucocytes	< 1 000 /mm <sup>3</sup> et > 50 000 /mm <sup>3</sup>	NON 
Polynucléaires neutrophiles	< 500 /mm <sup>3</sup>	
Plaquettes	< 50 000 /mm <sup>3</sup>	< 10 000/mm <sup>3</sup> 
Hémoglobine	< 7 g/L	OUI
Hépatite C	Positif	NON
HIV	Positif	OUI
Hémoculture	Positive	OUI
Paludisme	Positif	OUI
Acide urique (Femme enceinte)	> 60 mg /L	NON 
INR	> 4	>6 
Protéinurie (Femme enceinte)	> 0,5 g/L	NON 
*BNP	> 500 pg/mL	NON
Bilirubine (Nouveau né)	> 120 mg/l	NON
Rast F13 arachide	Si positif >0,1 kUA/L	OUI
RAI positives (femme enceinte)	Anti -D (En excluant les femmes enceintes sous Rophylac), anti-Kell, anti-c, anti-E	NON



en dehors des heures d'ouverture et en cas d'absence d'un biologiste sur un site péri-analytique, cf. biologiste du plateau